

ALERTE INFO ⌚ 20:07



Covid-19 : plus d'un million de cas détectés en France depuis le début de l'épidémie, près de 300 morts en 24 heures

Besançon: une étudiante condamnée pour s'être réjouie de la mort de Samuel Paty sur Facebook

Une étudiante a été condamnée vendredi 23 octobre après avoir écrit sur le réseau social que la mort par décapitation du professeur Samuel Paty était «méritée».

Par Le Figaro

Publié il y a 3 heures, mis à jour il y a 2 heures



Mercredi 21 octobre 2020, un hommage national a été rendu à Samuel Paty, professeur décapité, à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines. *ERIC GAILLARD / REUTERS*

Une étudiante âgée de 19 ans a été interpellée par les gendarmes de la section de recherches de Besançon, dans le Doubs, jeudi 22 octobre. Cette jeune femme bisontine est accusée d'avoir écrit que l'assassinat par décapitation de Samuel Paty était «*mérité*», d'après *L'Est républicain*. Son propos est apparu sur Facebook, en commentaire d'une publication de ce quotidien régional, avant d'être supprimé. Ce post évoquait l'appel à un rassemblement national, le dimanche 18 octobre, en mémoire du professeur Samuel Paty, assassiné devant son collègue par un terroriste.

La jeune étudiante a répondu à des internautes qui exprimaient sur le réseau social leur soutien à cet hommage et leur indignation face à cet attentat terroriste. Sa déclaration sur la mort «*méritée*» de Samuel Paty a été signalée sur la plateforme Pharos, mise en place par le gouvernement, afin de lutter contre le cyber-islamisme.

Apologie du terrorisme

Après avoir été placée en garde à vue puis auditionnée par les gendarmes, la jeune étudiante comparait vendredi 23 octobre devant le tribunal correctionnel de Besançon, pour «*apologie du terrorisme*». Lors de son audition, la jeune femme a reconnu les faits et expliqué qu'elle avait dérapé. Jusqu'à cette date, elle n'était pas connue de la justice, ni des services de renseignement.

Vendredi 23 octobre, le procureur de la République de Besançon, a requis 6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire, ainsi que 180 heures de travail d'intérêt général, pour «*dérapage*». La jeune internaute a finalement été condamnée à quatre mois de prison avec

sursis, après avoir admis devant le juge, ne pas comprendre ce qu'il l'avait amenée à écrire cela. Elle devra également effectuer un stage de citoyenneté, à ses frais.

Lundi 19 octobre, Gérald Darmanin a exposé sur Europe 1 le plan d'action du gouvernement, afin de lutter contre la propagande islamiste. *«Depuis l'assassinat de ce professeur, 80 requêtes ont été ouvertes contre la haine en ligne, contre tout ceux qui, de façon apologique, ont expliqué d'une façon ou d'une autre que ce professeur l'a bien cherché. Des interpellations ont déjà eu lieu depuis dimanche. Depuis ce matin, des opérations de police ont lieu et auront lieu. Elles sont très nombreuses et concernent des dizaines d'individus»*, a indiqué le ministre de l'intérieur lundi. Vendredi 23 octobre, *«27 interpellations»* ont déjà eu lieu en France, suite aux signalements sur Pharos.

» À VOIR AUSSI : Lutte antiterroriste: *«La plateforme Pharos sera renforcée»*, annonce Jean Castex